

Etat et développements des relations Suisse-UE en un clin d'œil

Etat général des relations Suisse-UE

- Derniers développements: Conclusions du Conseil de l'UE sur les relations avec la Suisse (14.12.) ; Le BI réagit à ce rapport par un communiqué de récusation (14.12) ; Le CF prend acte du rapport intermédiaire du groupe de travail informel qui se penche sur les divergences existantes (22.12) ; La CF Leuthard souligne lors d'une rencontre avec la CSU en Bavière l'unité de la position du CF sur la politique européenne (6.1.2011) ; Gerold Bührer affirme que pour l'économie suisse il n'existe pas d'alternative à la voie bilatérale (11.1.) ; Selon Nation Brands Index 2010, l'image de la Suisse est plus mauvaise en Europe que dans le reste du monde (1.2.) ; USS et Unia réfléchissent à l'opportunité d'un référendum si la réponse aux questions institutionnelles apparaît défavorable au droit des salariés (7.2.) ; La CF Calmy-Rey rencontre les présidents du Conseil, de la Commission et du Parlement européen à Bruxelles (8.2.) ; La CF Calmy Rey dément l'article de la Weltwoche qui rapporte qu'elle a essuyé un refus du CF pour un nouveau mandat de négociation (16.2.)
- Evolutions attendues: Le commissaire européen au marché intérieur Michel Barnier en visite en Suisse (1.3.) ; Décision du CF sur un paquet bilatéral et sur la prise en compte des solutions institutionnelles (4.3. ?) ; Ecofin (15.3.) ; Résultats du groupe de travail sur les questions institutionnelles (fin mars ?) ; Le président du PE Jerzy Buzek en Suisse (9/10.6.)
- *Commentaire: La politique européenne de la Suisse se présente actuellement sous le signe de l'incertitude. Dans l'incertitude car ces derniers mois, tous les organes décidant de l'UE ont déclaré que les accords bilatéraux, dans la forme que nous avons connue, ne fonctionnent plus. Le Conseil des ministres de l'UE a publié mi-décembre un rapport sur les relations avec la Suisse et a ainsi rappelé cette position. La politique du Conseil fédéral se révèle de la même manière incertaine. La présidente fédérale aurait présenté à Bruxelles un nouveau paquet d'accords bilatéraux, que l'ensemble du Conseil fédéral ne semble pas soutenir, du moins si on en croit la Weltwoche. Au contraire, le risque de blocage de la politique européenne vers lequel nous nous dirigeons semble lui distinct. Pour autant, le besoin de discussion en matière de politique européenne reste urgent, même si cela ne plait pas à tous en ce moment.*

Questions institutionnelles

- Historique : Un groupe de travail institutionnel a été institué. Il doit étudier les modalités d'adaptation du développement du droit européen pertinent et la question de l'interprétation du contenu des traités ou encore le règlement des différends (19.7.) ; En place du rapport du groupe de travail qui aurait dû être livré fin 2010, un rapport intermédiaire est transmis au Conseil fédéral qui ne communique pas sur son objet (23.12.) ; La CF Calmy-Rey déclare à Arena qu'un accord sur les questions institutionnelles est l'autre nom d'un accord cadre (7.1.) ; Le CF Scheider-Ammann amène la possibilité d'un troisième paquet d'accord bilatéral (24.1) ; Le CF communique qu'un bilatéral III est envisageable. Il devra être une réponse globale et coordonnée, qui pourrait également englober les questions institutionnelles (26.1.) ; Visite de MCR à Bruxelles. Un groupe de travail est de nouveau mandaté pour se pencher sur les propositions de solutions (8.2.) ; Le chef du BI Henri Gétaz prévient que : « Si nous ne prenons pas au sérieux les discussions sur les questions institutionnelles, il existe un risque que la voie bilatérale soit gelée et que l'accès au marché de l'UE s'érode » (13.2.).

- Evolutions attendues : Le nouveau groupe de travail débute sa réflexion et devrait, selon les dires de l'UE, fournir ses résultats d'ici à fin mars ; Conclusions du CF sur un paquet d'accord bilatéral et sur les propositions concernant les questions institutionnelles (4.3. ?) ; L'UE va insister pour que le CF reçoive un mandat de négociation sur la recherche de solutions aux problèmes institutionnels ou tout du moins à ce qu'un échange de lettre à ce propos soit effectué, avant de lancer des négociations dans des domaines particuliers.
- *Commentaire: C'est avec une vitesse fulgurante que la marge de manœuvre de la Suisse dans les relations bilatérales avec l'UE se réduit. Sans résolution des questions institutionnelles, il ne sera plus possible de conclure de nouveaux accords sectoriels. Une implication de ces questions changerait considérablement la donne et une poursuite de la voie bilatérale dans le sens classique n'est plus envisageable. Avec une dynamisation de la reprise du droit cela ne ferait que détériorer encore plus le bilan « nuancé » de la souveraineté de la Suisse. La Conseillère fédérale Calmy-Rey a déclaré que son but était d'améliorer ce bilan. Le mot magique est participation. En contrepartie d'une reprise plus rapide du droit, la Suisse devrait recevoir ce droit de participer au développement du droit de l'UE. Même si cela était possible, il faut rester conscient que ce « droit de parole » n'est en aucun cas un droit à la codécision...*

En bref

- **Fiscalité de l'épargne** – L'accord sur la directive sur l'entraide administrative a levé un nouvel obstacle au paquet fiscal contesté au sein de l'UE : l'Autriche, le Luxembourg et la Belgique se sont déclarés prêt à transmettre automatiquement, après un délai de transition, des informations sur les revenus des citoyens des autres Etats de l'Union. A partir de 2014 devront être transmises automatiquement les informations dans cinq catégories : les rémunérations au titre d'un emploi salarié, les assurances vie, les retraites, les pensions de comité de surveillance et de comité d'administration ainsi que les revenus locatifs. AUT et LUX n'y voient pas de conséquence directe sur le secret bancaire. Le commissaire européen Semeta fait remarquer que d'après les standards de l'OCDE sur l'échange d'information sur demande, les données des banques ne sont pas, par définition, inaccessibles (7.2.) ; L'Autriche et le Luxembourg bloque une décision à l'Ecofin sur le paquet de mesure sur la lutte contre la fraude et la soustraction fiscale. Cela notamment en référence aux négociations en cours entre la Suisse et l'Allemagne et la Grande Bretagne sur l'impôt libérateur (15.2.).
- **Imposition des sociétés** – Dans les conclusions du rapport du Conseil de l'UE sur la Suisse, les Etats membres critiquent de nouveau les règles d'imposition cantonale des sociétés. Il est particulièrement demandé à Berne de continuer les modalités sur la mise en application du code de conduite sur l'imposition des sociétés (14.12.) ; Les directeurs cantonaux des finances donnent leur feu vert au lancement de discussions avec l'UE sur l'imposition des sociétés. Une reprise générale du code de conduite est pour eux hors de question (29.3.) ; La CF Widmer-Schlumpf se prononce contre un rapprochement des négociations sur l'imposition avec d'autres dossiers ou questions en cours (13.2.).
- **Schengen** – L'obligation de visa pour les ressortissants d'Albanie et de Bosnie-Herzégovine pour les séjours sans activité lucrative jusqu'à 3 mois par an est suspendue depuis le 15.12.2010. La décision ne concerne que les détenteurs de passeport biométrique ; l'UDC

réclame une renégociation des accords de Schengen au CF. Si la possibilité d'un « opting out » sur le modèle de l'Irlande ou de la Grande-Bretagne n'est pas possible, les accords de Schengen devrait être dénoncés (30.12) ; L'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'espace Schengen prévue pour mars 2011 a été reporté sine die (25.1.).

- **Libre circulation** – Dans son programme de parti, l'UDC réclame la dénonciation de la libre circulation des personnes et le lancement de nouvelle négociation (4.12.); CE Hannes Germann (UDC) explique que l'objectif de l'UDC dans la dénonciation de l'accord de libre circulation ne constituerait qu'un dernier recours en cas de développement négatif. Il est lui-même opposé à la dénonciation des accords (9.2.).
- **Accord de libre échange agricole** – Le CN donne suite à l'initiative parlementaire (09.015) du CN Joder (13.12.) ; La motion (10.3818) du CN Darbellay demande une suspension des négociations avec l'UE jusqu'à l'achèvement du cycle de Doha (1.10.) ; L'USP dénonce la perte de souveraineté alimentaire de la Suisse dans le cadre des négociations avec l'OMC et avec l'UE (4.1.) ; La Suisse qui n'est que membre partiel du système d'alerte rapide européen RASSF, n'a pu bénéficier que tardivement des informations sur la contamination à la dioxine de produits alimentaires en provenance d'Allemagne. La participation complète constitue une partie du paquet en négociation (6.1.) ; Le CF Schneider Ammann confirme son engagement pour un accord de libre échange avec l'UE (24.1.) ; L'USP et l'ASSEF refuse le couplage avec un paquet d'accords bilatéral III (12.2.).
- **Energie** – Swissgrid reste membre de droit de l'association des exploitants du système européen de transmission ENTSO-E jusqu'en 2013 (9.1.); Le commissaire européen à l'énergie Oettinger participe comme invité au congrès Suisse de l'énergie. Il propose à la Suisse la « participation énergétique » à l'UE: « Cela n'est possible que si la Suisse reprend les règles du marché énergétique européen ». Ce qui est négociable selon Oettinger c'est le délai (11.1.) ; Selon Walter Steinmann, directeur de l'OFEN, le danger existe que l'UE étendent ses nouvelles autoroutes de l'électricité via la France et l'Autriche en direction du sud (12.2.) ; L'association des entreprises électriques suisses AES se prononce contre l'adjonction de l'accord sur l'électricité dans le nouveau paquet d'accords bilatéraux (12.2.) ; Axpo est contre un accord global avec l'UE car cela signifierait une annulation des contrats énergétiques nucléaires avec la France (13.2.) ; D'après le directeur général adjoint pour l'énergie de l'UE, les entreprises suisses seraient dédommagées en cas d'accord sur l'énergie, pour la rupture de ces contrats qui arrivent à terme en 2016. Il souligne également que Swissgrid devra modifier son Conseil d'administration afin de pouvoir continuer à siéger dans l'institution européenne. D'après des nouvelles normes européennes, à partir du 1 mars les sociétés d'exploitation de réseau doit être complètement indépendante des compagnies électriques. Actuellement, 6 membres du CA sur 13 proviennent de cette branche et les grandes entreprises d'électricité en sont actionnaires. Une autre partie de l'accord repose sur la priorité qui doit être donnée à l'électricité verte pour l'accès au réseau. La également la Suisse devra effectuer des changements.

Prochaine étapes :

- **Retrait de la demande d'adhésion à l'UE** – Motion de la fraction UDC (10.3960); CN le 28.2.
- **Soutien à l'année européenne du bénévolat 2011 par la Confédération** – Motion Markwalder (10.3231); CN le 28.2.
- **Coopération avec les Etats d'Europe de l'Est et de la CEI** - (10.076); CN, 28.2.2011; CE, 2.3.2011)
- **FMI** – Contribution extraordinaire limitée dans les temps pour augmenter les ressources (09.039); Adhésion aux nouveaux accords d'emprunt modifiés (10.079); Octroi d'une garantie pour un prêt au fonds fiduciaire (10.080). Le CN traitera ces objets le 1.3.
- **Evaluation de la politique européenne de la Suisse. Rapport** - (10.086); CE le 2.3.
- **Relation entre la Suisse et les agences européennes** – (10.088); CE le 2.3.
- **Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité** - (10.058); CN le 2.3.
- **Politique économique extérieure 2010. Rapport** - (11.008); CN le 8.3.; CE le 2.3.
- **Accord entre la Suisse et Eurojust. Approbation** - (09.096); CN le 9.3.
- **Rapport de la politique étrangère 2010** - (10.111); Le CN le 10.3. et ev. le 14.3.; Le CE le 2.3.
- **Réalisation de la résolution adoptée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe** - Mo. CPE-CN (11.3005); CN le 10.3.)
- **Délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe. Rapport-** (10.023); CN le 10.3. et ev. le 14.3.; CE le 2.3.
- **Réforme des chemins de fer 2** - (05.028); CN le 14.3./15.3.
- **Politique de sécurité de la Suisse 2010** - (10.059); CN le 17.3.